



Délibération 2022-471

Vote du budget primitif 2022

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 18 Mars 2022

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Vendredi 18 Mars 2022 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle 4.2 en présentiel et visioconférence, convoqué par courriel du 11 mars 2022.

La séance est présidée par Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM.
Secrétaire de séance : M. Guillaume HEDOUIN.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	1	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires : en présentiel

M. Pierre VOGT

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

en visio

Mme Marie-Pierre FAUVEL

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

M. Guillaume HEDOUIN

conseiller régional - Région Normandie

Mme Marie-Françoise KURDZIEL

conseillère régionale – Région Normandie

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère régionale – Région Normandie

Mme Claire ROUSSEAU

conseillère régionale – Région Normandie

Membre suppléant : en visio

Mme Frédérique BOURY

conseillère départementale canton Les Pieux

EXCUSES

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

conseillère départementale – canton Avranches

M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental - canton Avranches

M. Gilles LELONG

conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin

Mme Marie-Hélène ROUX

conseillère régionale – Région Normandie

M. Yvan TAILLEBOIS

conseiller départemental – canton Granville

.../...

Vote du budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance n°469 du 18 mars 2022 annexé des tableaux détaillés et du projet de budget 2022,

Le comité à l'unanimité des membres participants, après en avoir délibéré, vote le BUDGET PRIMITIF 2022 qui s'établit comme suit :

- en section d'investissement	22 667,50 €
- en section de fonctionnement	229 351,57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES :

La prévision de recettes de fonctionnement s'élève à 229 351,57 euros. Elles proviennent de :

- la participation statutaire des membres : 200 000 euros ;

Région Normandie	100 000 €
Département de la Manche	100 000 €

- l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 24 351,57 euros ;
- les recettes liées aux ventes de la boutique du SMANM : 5 000 euros.

LES DEPENSES :

La prévision de dépenses de fonctionnement s'élève à 229 351,57 euros. Les dépenses comprennent :

- les dépenses à caractère général : 117 605 euros ;
Les charges à caractère général sont augmentées de 3 605 euros par rapport aux OB, dont :
 - + 2 060 euros de dépenses initialement prévues en 2021 (couvert par un résultat de fonctionnement plus important du fait de ce décalage) ;
 - + 850 euros pour les prestations de ménage en raison de l'alignement des salaires de l'entreprise de ménage sur le « living wage » (soit salaire de subsistance) ;
 - + 400 euros pour des dépenses liées au système de sécurité incendie
 - + 100 euros pour l'électricité
- les charges de personnel : 94 370 euros ;
- les autres charges de gestion courantes : 205 euros, dont 200 euros pour les abonnements informatiques (antivirus) ;
- les charges financières : 2 030 euros
- la dotation aux amortissement : 1 315,50 euros

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont ajustées à 13 826,07 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES RECETTES :

La prévision de recettes d'investissement s'élève à 22 667,50 euros. Les recettes proviennent de :

- l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 21 102 euros.
- fond de compensation de la TVA : 250 euros
- amortissements : 1 315,50 euros.

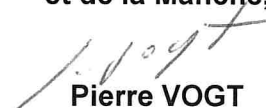
LES DEPENSES :

Conformément aux orientations budgétaires, les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 600 euros, dont un report de 372 euros.

Afin d'équilibrer ce projet de budget les dépenses imprévues sont ajustées à 1 067,50 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**



Pierre VOGT